

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

- **SECRETARIAT** •
- **COMPTABILITÉ** •

PRISE RAPIDE DE LA PAROLE

<h1>CORRIGÉ & BARÈME</h1>

PREMIÈRE PARTIE (8 points)

Correction selon annexe jointe.

Coefficient de pénalisation à fixer par la commission de correction après examen de quelques copies.

DEUXIÈME PARTIE (12 points)

Correction selon annexe jointe.

BAREME POUR LA CORRECTION DE LA TRANSCRIPTION MANUSCRITE DE LA PRISE STENOGRAPHIQUE

0306-PRP bis

	Pénalisations
Mot ou ensemble de mots changés ajoutés, omis ou intervertis :	
Ne modifiant pas le sens du texte	0 *
Modifiant légèrement le sens du texte	1 à 2
Gênant ou empêchant la compréhension	2 à 6
	} par mot ou ensemble de mots selon gravité
Mots manquants successifs (blancs dans la restitution) :	
Deux à cinq mots.....	2
Six à dix mots	2 à 4 **
Onze à quinze mots	4 à 8 **
A partir du seizième mot.....	+ 1/2 par mot manquant supplémentaire
Ponctuation défectueuse :	
Grammaticalement incorrecte ou absente, mais ne modifiant pas le sens de la phrase	
Introduisant un contresens ou un non-sens.....	
Paragraphes :	
Mal déterminés ou en nombre excessif.....	1
Absents	2
	} par phrase ou ensemble de phrases concernées
Fautes d'orthographe (1) :	
D'accord	
D'usage	
D'usage sur des mots du langage courant ou du langage professionnel élémentaire (2) :	1 à 3
Fautes d'accent :	
Faute grammaticale.....	2
Autres accents incorrects ou omis	1
	2
	1 (maximum 3 par copie)
<p><i>* Une pénalisation égale à 1 peut être prévue si la nature du sujet l'exige. Dans cette hypothèse, qui devrait être exceptionnelle, il y a lieu de prévenir les candidats qu'on attend d'eux une transcription strictement conforme au texte dicté</i></p> <p><i>** A l'appréciation des correcteurs, en fonction du caractère plus ou moins significatif des mots manquants</i></p>	

(1) La commission de barème peut prévoir le plafonnement ou la dégressivité du décompte des fautes d'orthographe s'il apparaît une difficulté orthographique particulière eu égard au niveau de formation

(2) La commission de barème évaluera les mots du langage courant ou professionnel élémentaire selon la spécialité

CORRIGÉ DU TEXTE À 80 MOTS/MN

LA VOITURE DE FONCTION DANS L'ENTREPRISE (HORS DÉCOMPTE)

Quand l'entreprise souhaite que certains de ses salariés puissent utiliser un véhicule pour accomplir leur activité professionnelle, 5 formules sont envisageables.

Les indemnités kilométriques :

L'entreprise transfère à son collaborateur le choix du véhicule ainsi que la charge de son financement et de son utilisation. Elle le dédommage ensuite par le biais d'indemnités kilométriques.

L'autofinancement :

L'entreprise prélève sur sa trésorerie le montant nécessaire à l'acquisition du véhicule. Elle ne récupère pas la TVA sur les coûts d'acquisition et sur les dépenses d'entretien.

Le crédit-bail :

Il s'agit d'un achat différé. L'entreprise loue le véhicule pour une durée déterminée et dispose de la faculté de racheter le véhicule au terme du contrat à un prix prédéterminé.

La location longue durée :

Cette formule consiste à permettre l'utilisation par l'entreprise d'un véhicule pour ***une durée et un kilométrage convenus à l'avance, et le crédit classique.***

Source

L'Entreprise Juillet-août 2002

La partie en gras et en italique suivant la barre de fraction a été dictée en dehors du décompte.

MARCHÉ DES TRAVAUX PRIVÉS

<p>1. Le présent marché est conclu</p> <p>Monsieur Demeurant</p> <p>Société Demeurant</p>	<p>LES PARTIES</p> <p>Entre</p> <p>VINCENT (1) (0,5) 20 rue des arcades 66350 THUIR</p> <p>Maître d'ouvrage d'une part</p> <p>Et</p> <p>BATI66 (1) (0,5) Rue de l'Amirauté 66000 PERPIGNAN</p> <p>Entrepreneur d'autre part</p>
<p>2. Nature Lieu de construction</p>	<p>L'OPÉRATION</p> <p>Travaux de restauration cuisine (0,5) 315 bd République 66000 PERPIGNAN (1)</p>
<p>3. N° et nature du lot des travaux</p>	<p>OBJET DU MARCHÉ</p> <p>N° 42 (0,5) Lot : Installation électro-ménager Confection et pose de meubles (0,5)</p>
<p>4. 13,5 0,5 pt. par case</p>	<p>DOCUMENTS CONTRACTUELS (1)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Le présent Marché de Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Le devis descriptif établi par l'Architecte <input checked="" type="checkbox"/> Les plans et dessins <input checked="" type="checkbox"/> Le Cahier des Clauses spéciales <input checked="" type="checkbox"/> Le calendrier général <input checked="" type="checkbox"/> Le C.C.T.P. (Cahier des Charges Techniques Particulières) <input type="checkbox"/> Le C.C.G. (Cahier des Clauses Générales)</p>
<p>5. Montant des travaux H.T. TVA à 19.60 % Montant TVA comprise</p>	<p>LE PRIX</p> <p>12 195 euros 2 390.22 euros 14 585.22 euros</p> <p>1 point / 3 points 1 point par ligne</p>

(1) Cocher la case correspondante